

2G CARNOT
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Résidence du Val Fleury
Chemin du Moulin
31450 AYGUESVIVES
RCS TOULOUSE 928 102 003

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Le 30 juin 2025,
A 9 heures,

Les Associés de la Société 2G CARNOT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président, conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gaël GUERIN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Pascal GUERIN, représentant légal de la Société COUGUE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la majorité requise est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- la feuille de présence,
- les copies des lettres de convocation des Associés,

6

6

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2025,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Président sur les conventions réglementées,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport sur les conventions réglementées établis par le Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, présentation faite du rapport de gestion établi par le Président, en approuve les termes dans leur intégralité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à Monsieur Gaël GUERIN, en sa qualité de Président, quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le la perte de l'exercice s'élevant à - 20 € euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 20 €

AG PG

Au débit du compte "Report à Nouveau"
Qui s'élève ainsi à - 20 euros.

- 20 €

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres de la Société est de 80 950 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société ; l'exercice clos le 31 mars 2025 constitue le premier exercice social de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport établi par le Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, procède à l'approbation des conventions mentionnées, à savoir :

- Compte courant d'associé non rémunéré de Monsieur Gaël GUERIN au 31 mars 2025 : 259 euros.

Cette résolution est adoptée par la Société COUGUE.

- Convention d'avance en compte courant rémunéré au taux maximum fiscalement déductible en date du 20 mai 2024 : 109 394 euros au 31 mars 2025, intérêts en sus : 5 394 € au 31 mars 2025.

Cette résolution est adoptée par Monsieur Gaël GUERIN

- Convention de prestations de services entre la Société COUGUE et la Société 2G CARNOT en date du 31 décembre 2024 : 0 euro au 31 mars 2025.

Cette résolution est adoptée par Monsieur Gaël GUERIN

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

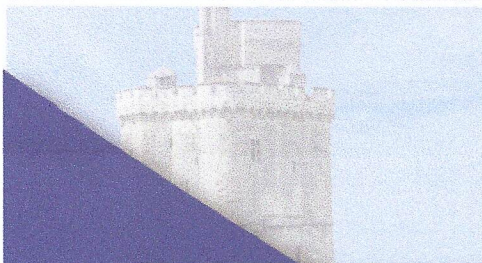
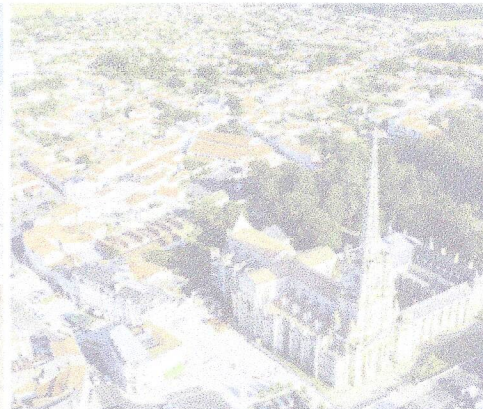
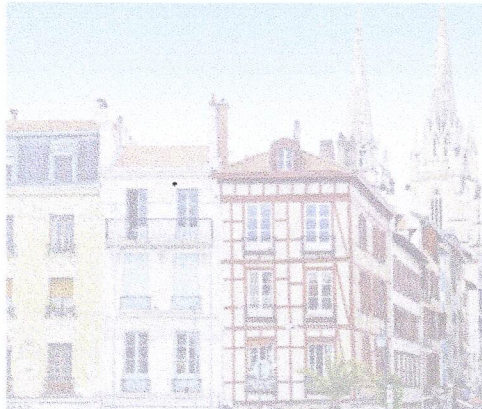
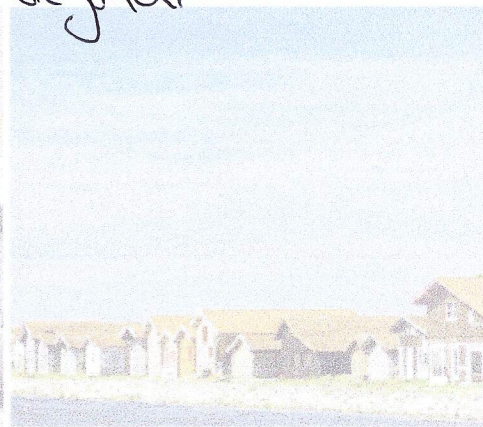
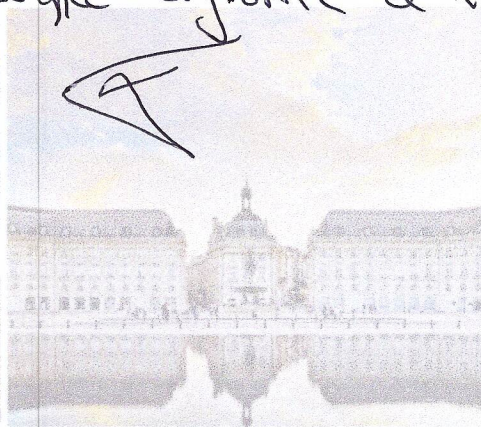
Le Président
Gaël GUERIN



LA Société COUGUE
Pascal GUERIN



collée conforme à l'original.



SAS 2G CARNOT

9 Résidence du Val Fleuri Che

31450 AYGUESVIVES

Etats financiers

Exercice du

01/04/2024 au 31/03/2025

Désignation de l'entreprise		SAS 2G CARNOT										9 Résidence du Val Fleuri Che		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		31450 AYGUESVIVES										Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		9 2 8 1 0 2 0 0 3 0 0 0 1 1										Durée de l'exercice précédent *			
												Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
												31032025			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		Net							
		1		2		3		4							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	100 000	012		100 000									
		014	7 337	016	1 101	6 236									
	Immobilisations corporelles*	028	60 156	030		60 156									
	Immobilisations financières* (1)	040	5 600	042		5 600									
	Total I (5)	044	173 093	048	1 101	171 992									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066											
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)		068		070										
			072	73 510	074		73 510								
	Valeurs mobilières de placement	080		082											
	Disponibilités	084	14 355	086		14 355									
	Charges constatées d'avance *	092		094											
	Total II	096	87 864	098		87 864									
	Total général (I + II)	110	260 957	112	1 101	259 856									
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1									
				NET		NET									
				1		2									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000											
	Ecarts de réévaluation	124													
	Réserve légale	126													
	Réserves réglementées*	130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132													
	Report à nouveau	134													
	Résultat de l'exercice	136		(20)											
	Subventions d'investissement	137		80 000											
	Provisions réglementées	140													
	Total I	142		80 980											
Provisions pour risques et charges	154														
Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		115 394											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 946											
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 20 608)	172		20 629											
	Comptes courants d'associés	173		259											
	Autres dettes	175		37 649											
	Produits constatés d'avance	174													
Total III	176		178 876												
Total général (I + II + III)	180		259 856												
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 600	(4) Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		173 093								
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2G CARNOT		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31032025		Exercice N-1 clos le		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons intracommunautaires { 215 / 217 }		215		214	
			217		218	57 150
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	57 150	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	57 018	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	1 101	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 / 260		262	1	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	58 119
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(969)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	6 500	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	5 394	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }		347		300	136
			348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	21	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(20)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 20	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	21	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	136	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986				
			Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127		
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
			Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	137 354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	137 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.